



www.csmobois.com

PAMT

Une approche de formation branchée
sur les réalités du marché du travail !

François, affûteur, au Saguenay-Lac-St-Jean, dit :

« J'ai un DEP en affûtage et j'ai appris beaucoup de choses à l'école. Même si j'ai appris en alternance travail-études, il me manquait un peu d'expérience. J'ai pu me perfectionner grâce au **PAMT**. J'ai été jumelé avec Robert qui a 15 ans d'expérience dans l'usine et à l'aide des carnets d'apprentissage, j'ai pu améliorer mes compétences. Je suggère fortement ce programme. Ça m'a beaucoup aidé.

En résumé...

Le **PAMT** est une approche de formation en entreprise basée sur le compagnonnage, c'est-à-dire le transfert des connaissances d'un travailleur expérimenté à un travailleur apprenti, tous deux au sein d'une même entreprise. Ce programme permet, entre autres, de certifier les compétences acquises par les travailleurs tout en permettant à l'entreprise de bénéficier de crédits d'impôts intéressants.

Le **PAMT** a pour objectif de favoriser le développement, la maîtrise et la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail, d'accroître l'accès à des métiers, et de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. Les métiers d'affûteurs, de classeurs de bois débités, d'opérateurs d'équipements de scieries et de mécaniciens industriels sont inscrits au **PAMT**.





Daniel, superviseur en Estrie

Daniel Blouin, superviseur chez JM Champeau est enchanté par le **PAMT**. Il mentionne que le programme est facilement applicable et qu'il permet de mieux structurer le compagnonnage dans l'entreprise. Il a une excellente collaboration de la part de son centre local d'emploi et autant les compagnons que les apprentis qui ont adhéré au programme sont satisfaits.

M. Daniel Blouin rappelle que le **PAMT** permet la maîtrise et la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail et favorise la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. « Nous nous félicitons d'utiliser le **PAMT** ».

PAMT

Une approche de formation branchée
sur les réalités du marché du travail!

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois, en collaboration avec Emploi-Québec et les représentants patronaux et syndicaux de l'industrie, mettent à la disposition des entreprises une approche de formation structurée pour quatre métiers du secteur.

Les quatre métiers disponibles :

- Affûteur
- Classeur de bois débités
- Opérateur d'équipements de scieries
- Mécanicien industriel

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (**PAMT**) est une approche de formation basée sur le compagnonnage en milieu de travail : un travailleur sélectionné selon certains critères prédéterminés (le compagnon) transmet à un travailleur (l'apprenti) les connaissances nécessaires à la maîtrise d'un métier à l'aide d'outils validés par le milieu : les carnets d'apprentissages.

Le PAMT permet de :

- Former la main-d'œuvre en fonction de la réalité de l'entreprise
- Acquérir des compétences tout en travaillant
- Reconnaître officiellement les compétences acquises en milieu de travail
- Favoriser le développement de la main-d'œuvre qualifiée
- Assurer une relève compétente
- Bénéficier de crédits d'impôts intéressants

Des outils d'apprentissage permettant de réaliser un transfert des apprentissages de manière structurée :

- Un carnet d'apprentissage pour l'apprenti
- Un guide à l'intention du compagnon

Ces outils d'apprentissage encadrent le déroulement du transfert des apprentissages et contiennent des suggestions afin de favoriser le déroulement du compagnonnage.

Affûtage

Cinq modules sont contenus dans le carnet d'apprentissage :

- Affûtage de couteaux et d'outils spéciaux
- Affûtage de scies circulaires
- Affûtage de scies à ruban
- Machinerie de sciage
- Machinerie d'affûtage

Durée du compagnonnage :

Entre un an et demi et trois ans selon la formation et l'expérience des candidats.

Critères de sélection du compagnon :

- avoir cinq ans d'expérience ou avoir une formation reconnue en affûtage et trois ans d'expérience

Critères de sélection de l'apprenti :

- avoir 16 ans révolus
- être un salarié de l'entreprise

Classement de bois débités

Trois modules sont contenus dans le carnet d'apprentissage :

- préparation du poste de travail
- classification du bois débité
- opération de cadénassage (verrouillage)

Durée du compagnonnage :

L'apprentissage dure normalement un an. Cependant, sa durée peut varier selon la formation et l'expérience des candidats.

Critères de sélection du compagnon :

- avoir trois ans d'expérience ou avoir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en classement des bois débités et deux ans d'expérience ou détenir un certificat de la National Hardwood Lumber Association (NHLA) dans le cas des usines de feuillus
- et dans le cas des usines de sciage de résineux : être titulaire d'un permis de classification valide du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) dans les catégories correspondant au type de production de l'usine

Critères de sélection de l'apprenti :

- avoir 16 ans révolus
- dans le cas des usines de sciage de résineux : être en voie d'obtenir le permis de la CIFQ
- être un salarié de l'entreprise

Conduite d'équipements de scierie

Trois modules obligatoires sont contenus dans le carnet d'apprentissage :

- préparation du poste de travail
- tâches complémentaires
- entretien de base de l'équipement

Un module optionnel selon la fonction de travail :

- écorçage
- sciage de tête (débitage)
- refendage
- délignage
- classage / éboutage
- triage
- empilage

Durée du compagnonnage :

L'apprentissage dure normalement deux ans. Cependant, sa durée peut varier selon la formation et l'expérience des candidats.

Critères de sélection du compagnon :
pour les travaux de sciage de tête :

- avoir cinq ans d'expérience ou avoir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en classement des bois débités et trois ans d'expérience

**pour les travaux d'écorçage, de refendage, de délignage,
de classage / éboutage, de triage et d'empilage :**

- avoir trois ans d'expérience

Critères de sélection de l'apprenti :

- avoir 16 ans révolus
- être un salarié de l'entreprise

www.csmobois.com

Mécanique industrielle

Trois modules obligatoires sont contenus dans le carnet d'apprentissage :

- installation
- réparation mécanique
- alignement

Deux modules optionnels parmi les suivants :

- réparation de systèmes hydrauliques
- systèmes automatisés
- réparation de systèmes pneumatiques
- analyse de vibrations et équilibrage

Durée du compagnonnage :

L'apprentissage dure normalement deux ans. Cependant, sa durée peut varier selon la formation et l'expérience de la candidate ou du candidat.

Critères de sélection du compagnon :

- posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) et quatre ans d'expérience, ou être mécanicien classe A.

Critères de sélection de l'apprenti :

- avoir 16 ans révolus
- être un salarié de l'entreprise
- être reconnu comme mécanicien ou avoir terminé la période de probation et accepter, s'il y a lieu, de suivre une formation de base

Particularité :

Les titulaires du certificat de qualification professionnelle pourront être admis à l'examen interprovincial en vue de l'obtention du « Sceau rouge ».

Pour obtenir davantage d'information concernant le **PAMT**, communiquez avec votre centre local d'emploi ou le Comité sectoriel.



Comité sectoriel
de main-d'œuvre
des industries de la
transformation du bois

Emploi
Québec 

**Le pouvoir d'aller
plus loin ensemble!**



*Comité sectoriel
de main-d'œuvre
des industries de la
transformation du bois*

PAMT

Une approche de formation branchée
sur les réalités du marché du travail!

www.csmobois.com

Emploi
Québec

JANVIER 2007